



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2024 – 18H MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : CLEMENCEAU Philippe.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 septembre 2024.

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 9 septembre 2024.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Aide aux familles pour les forfaits de ski pour les enfants scolarisés sur la commune pour la saison d'hiver 2024/2025.

Madame le Maire rappelle les éléments relatifs à la mise en place de l'aide aux familles pour les forfaits de ski pour les enfants scolarisés sur la commune pour la saison d'hiver 2024/2025.

Les bénéficiaires sont les enfants de 5 à 18 ans (nés entre 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2019) résidant, en permanence, à l'année, sur le territoire communal de Molines en Queyras.

La Commune participe à hauteur de 60 euros, reste à la charge des familles 20 euros par enfant.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Convention de transfert de propriété de matériel acquis pour l'accomplissement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique – convention collège Vauban/collectivité.

Madame le Maire procède à la présentation de la convention qui concerne l'école de Molines et a pour objet d'organiser les modalités de transfert de la propriété des biens acquis par l'Etat via le Collège « Vauban » en vue de l'accomplissement des projets pédagogiques financés par le fonds d'innovation pédagogique (FIP).

Les biens transférés d'une valeur de 652€50 TTC sont :

- 1 caméra ConférenceCam Connect Logitech (415.20 € TTC)
- 15 casques stéréo pivotants (prix unitaire 15.82 € soit 297.30 €)

La propriété des biens sera transférée à la commune de Molines en Queyras à titre gratuit, à la date de la signature de la convention.

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Avenant à l'adhésion à la convention de participation santé.

Madame le Maire procède à la présentation de l'avenant. En effet, des évolutions réglementaires sur les remboursements de la Sécurité Sociale impactent les dépenses des organismes complémentaires. Certaines sont d'ores et déjà actées sur l'exercice 2024 et d'autres sont prévues sur l'exercice 2025.

Pour anticiper ce risque et après négociation avec la MNT, une augmentation des cotisations va avoir lieu en 2025 compte tenu de ces évolutions réglementaires.

Les taux de cotisations 2025 seront impactés comme suit :

- De 4,5 % : liée au rattrapage absence de majoration à effet de 2024
- De 2,3 % : liée aux évolutions réglementaires à effet de 2025
- Indexation du PMSS qui passe de 3666 en 2023 à 3864 en 2024 soit + 5,40

Vote : Pour à l'Unanimité

5/ Convention relative aux secours hélicoptérés pour la saison d'hiver 2024-2025.

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention proposée avec Hélicoptères de France relative aux secours hélicoptérés dans la commune de Molines en Queyras pour l'année 2024-2025 (du 15 décembre 2024 au 31 mars 2025).

Les tarifs pour l'année 2024-2025 seront de 75,90 € TTC la minute.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Convention PIDA Hélicoptéré hiver 2024-2025.

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention proposée avec Hélicoptères de France relative aux prestations de transport et de largage d'explosifs dans le cadre du plan P.I.D.A. Les prestations de largage s'effectuent à l'intérieur des zones agréées par la Préfecture et définies sur l'Arrêté Préfectoral.

Le tarif pour la saison 2024/2025 sera de 34 € la minute de vol HT + 80 € par treuillage HT, TVA à 20%. La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2024 au 30 Novembre 2025.

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Convention de groupement de commandes pour l'organisation des secours en saison hivernale par le transport sanitaire par ambulance des victimes d'accidents sur les domaines alpins et nordiques des communes du Queyras pour les saisons hivernales 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les termes de la convention. Pour rappel, la commune d'Aiguilles est chargée de la procédure de passation et de l'exécution du marché public correspondant, au nom et pour le compte des autres membres pour les 3 prochaines saisons hivernales à compter de l'hiver 2024/2025 ;

Vote : Pour à l'unanimité

8/ Approbation des tarifs et horaires de la piste de luge pour la saison d'hiver 2024-2025.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, afin d'approuver les tarifs ainsi que les horaires afférents à l'exploitation de la piste de luge « Molines Sensation » pour la saison d'hiver 2024-2025.

A savoir, une ouverture à partir du Samedi 21 décembre 2024 jusqu'au Dimanche 23 mars 2025.

Vote : Pour à l'unanimité

9/ Convention de mutualisation de livraison des cantines scolaires 2024-2025.

Madame le Maire indique que les communes de Molines en Queyras et Abriès-Ristolles, ont mis en place un service de cantines scolaires sur leur territoire moyennant un groupement de commande.

Il convient donc de passer une convention de mutualisation avec la CCGQ. Cette convention est établie à partir du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025.

La participation demandée à la commune est de 2 376 €.

Vote : Pour l'unanimité

10/ Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – exercice 2023

Madame le Maire donne lecture des points essentiels desdits rapports, qui ont été communiqués préalablement à la séance, à l'ensemble des conseillers municipaux.

Vote : Pour l'unanimité

11/ Délibération fixant les astreintes au personnel communal technique.

Madame le Maire indique qu'au vu des besoins de la commune, il y a lieu d'instaurer le régime des astreintes et des permanences, ainsi que les indemnités qui s'y rattachent. Madame le Maire propose ainsi de mettre en place des périodes d'astreinte d'exploitation (allant du 15 novembre au 15 avril).

Vote : Pour l'unanimité

12/ Motion relative à la compétence de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la motion relative à la compétence de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) adoptée par l'AMF 05 en date du 27 septembre 2024 lors du congrès des Maires.

Vote : Pour l'unanimité

13/ Motion relative à l'assouplissement de la gestion des compétences « eau » et « assainissement ».

Madame le Maire propose de retirer cette délibération, car cette motion n'est plus d'actualité désormais.

Vote : Pour l'unanimité

14/ Motion relative à l'accompagnement financier des communes reconnues en état de catastrophe naturelle.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la motion relative à l'accompagnement financier des communes reconnues en état de catastrophe naturelle adoptée par l'AMF 05 en date du 27 septembre 2024.

Vote : Pour l'unanimité

15/ Motion relative à l'accès aux soins dans les Hautes-Alpes.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la motion relative à l'accès aux soins dans les Hautes-Alpes adoptée par l'AMF 05 en date du 27 septembre 2024.

Vote : Pour l'unanimité

16/ Motion relative aux finances publiques locales.

Madame le Maire énonce au Conseil Municipal la motion relative aux finances publiques locales adoptée par l'AMF 05 en date du 27 septembre 2024.

Vote : Pour l'unanimité

17/ Convention avec la CCGQ de mise à disposition du service DECLALOC.

Madame le Maire précise qu'afin de faciliter la mise en œuvre des procédures permettant aux propriétaires des meublés de tourisme et/ou chambres d'hôtes ou hébergement chez l'habitant de respecter le cadre légal et réglementaire en vigueur. La CCGQ a adhéré au service DECLALOC.FR de la société Nouveaux Territoires, au travers d'une convention avec L'ADDET 05.

La CCGQ met gracieusement ce service à la disposition des communes du Guillestrois et du Queyras. Le service DECLALOC.FR permet aux hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes.

Le Maire propose d'adhérer à ce service et demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention de mise à disposition du service DECLALOC.FR

Questions diverses :

Cimetière de Molines :

Suite à plusieurs demandes, des possibilités doivent être étudiées pour envisager d'agrandir le cimetière en lien avec l'ABF qui avait été déjà rencontré à ce sujet.

Contrats Ener'Guil :

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil pour délibération.

Fruitière de Pierre Grosse :

Une rencontre entre le bureau de l'association et les élus a eu lieu le 31/10, permettant d'aborder le projet de rénovation du bâtiment.

Eclairage public :

Le marché de rénovation démarre pour les 19 communes du Guillestrois et du Queyras.

A Molines, les travaux devraient débuter après l'hiver.

Une personne du SIGDEP viendra présenter le projet et le financement aux élus.

Aménagement de la Zac à Clot la Chalp :

Une réunion de la commission aura lieu le 14/11.

Exonération de la TH pour les loueurs de meublés :

La commune a reçu une demande de la part de l'association queyrassine des loueurs de meublés. La Trésorerie a été sollicitée pour permettre d'évaluer le montant que cela représente.

Inauguration requalification ancien garage communal et aménagement de la rue du Temple :

Elle aura lieu le samedi 7 décembre 2024 à 10h30 et sera l'occasion de mettre à l'honneur les bénévoles des associations et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Travaux billetterie :

La réception des travaux est prévue pour la fin du mois de novembre.

Travaux appartement Myosotis :

Le chantier a pris du retard en raison de problèmes techniques, il ne sera donc pas livré fin novembre comme prévu.

Travaux AEP Fontgillarde :

Ils seront bientôt terminés (remise en état de la chaussée prévue fin de semaine prochaine).

Nouvelle signalétique mise en place par le Parc :

La pose a débuté ces jours-ci. A la fin des travaux, une réunion sera organisée avec les socioprofessionnels pour recenser les remarques.

Tambours moloks déchets :

Ils ont tous été verrouillés par la Communauté de Communes.

Prochain conseil municipal le lundi 16 décembre 2024 à 9h.

Fin de la séance à 20h45.

Le Maire
GARCIN Valérie



Le secrétaire
CLEMENCEAU Philippe